

*Compte de ce que l'on a
payé de papiers au prince
de Condé, le date du
25 de decembre 1568.*

B 23¹¹
19

ARCHIVO GENERAL
DE SIMANCAS



M. le Roy tous en l'ame de l'roy et de la Reine de Bourbon & de
 Bourbon / Luy ayant donne charge de faire entendre
 par le Sieur de Montmorency par luy mande mon intention
 par laquelle le dit Montmorency a escript signee de ma
 main / Je vous prie que le Roy et la Reine y estent comme
 de ayé tous deux et de la bonne volente que
 nous devons porter unvrs de mes affaires / Et
 de ne faire que de la Reine de Bourbon en une
 contentement parant d'iceux mon conseil de tout unvrs de la
 Reine et de sa garde / Et ainsi a été fait le
 jour de Septembre 1568 / Et fait signe et scelle
 et contresigne de mesme / La Supplication
 et fait le moy conseil de tout unvrs de tout unvrs

66